Site classé
Patrimoine
national

Cirque des cascades du Boulon

Isère

Date des arrêtés : 4 avril 1911 et 19 février 1957
Commune concernée : Sainte-Agnès
Superficie : 39,18 ha

Sur le flanc sud du Massif de Belledonne, dominant Grenoble, le cirque glaciaire des cascades du Boulon se présente comme un amphithéâtre de falaises dans lequel se précipitent et ruissellent une trentaine de cascades de toutes tailles. Elles se développent, encadrées par les sommets du Grand Replomb et de la Grande Lance de Domène.

Bien visible au milieu du cirque, le refuge Jean Collet est implanté à 1 947 mètres d'altitude sur un replat succédant à une barre rocheuse. Cette allure de gigantesque marche d'escalier en demi-lune vaut au site sa renommée régionale et le classement actuel, daté de 1957, est en réalité venu renforcer et étendre une première mesure de protection prise dès 1911. Cette forme géologique témoigne du travail du glacier

du Grésivaudan, qui a modelé le massif de Belledonne en “balcons”, caractère principal de ce paysage.

Depuis le cirque, par-delà la vallée du Grésivaudan et Grenoble, le regard rencontre les massifs du Saint-Eynard et de la Chartreuse. Situé dans le “terrain de jeu” des Grenoblois, le site attire l’hiver les pratiquants de cascades de glace et l’été les randonneurs.

Type d’intérêt

Pittoresque

Tourisme

Office du tourisme des Sept-Laux : 04 56 08 17 86
www.les7laux.com

Accès

Libre et sans difficultés particulières. Attention toutefois au passage dans le pierrier par temps de pluie.

Le GR 549 traverse le site et conduit ensuite au Lac Blanc, à 2 161 mètres d’altitude, en passant par le refuge Jean Collet.

Carte du site

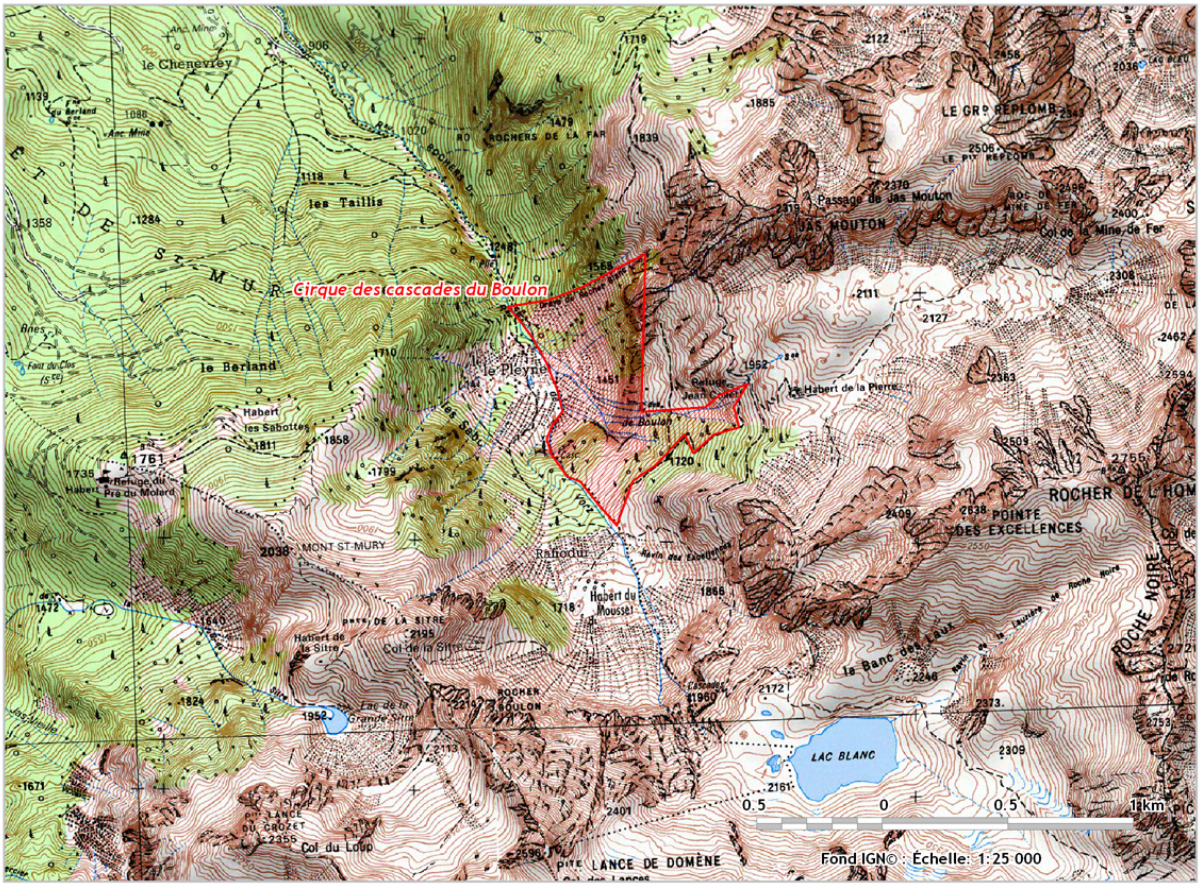

Mise à jour : DREAL 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire